

PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉ POST- CRISE EPIDÉMIQUE 2020

*Pour ce qui est de l'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir mais de le rendre possible.
Antoine de Saint-Exupéry*

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

NOM	ECOMUSÉE DU MARAIS SALANT				
Date de création	1 ^{er} avril 1997				
RNA	W173001428	SIRET	41176287500010	APE	9102Z
Siège social	Route de la passe 17111 LOIX				
Président (e)	Jacques Boucard				

IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

ECOMUSÉE DU MARAIS SALANT

RD102 17111 LOIX

ERP Y 5^{eme} catégorie – jauge dernière Commission Communale de Sécurité : 50 personnes

OBJET

Etude, conservation et valorisation des savoir faire salicoles et des zones humides littorales

ACTIVITES PROPOSÉES AU PUBLIC

Visite d'une exposition

Visite guidée du site

Vente de sel et produits du marais

INFRASTRUCTURES

- Site naturel appartenant au Conservatoire du Littoral
Prise de la Lasse - cadastrée ZE – marais salants
Une partie du site est ouvert au public en visite guidée : 1,5 hectares - *voir annexe 1*
- Bâtiment
Un bâtiment d'une superficie de 140 m² :
abritant espace d'accueil, exposition, boutique, sanitaires et locaux du personnel
- Aire de stationnement d'une capacité de 29 places

MODALITES PRATIQUES

Les mesures prises dans le cadre de ce plan de reprise d'activité sont conformes aux directives de l'Etat et en particulier celles du protocole national de déconfinement pour les entreprises du 3 mai 2020.

INFORMER POUR PRÉSERVER

Création d'une **charte de bonne conduite** qui sera affichée sur la vitre de la porte d'entrée de l'établissement donc visible et lisible de l'extérieur - *voir annexe 2.*

Deux objectifs :

- rassurer les visiteurs
- permettre des rappels à l'ordre si comportements non conformes dans le bâtiment ou durant la visite du site.

REGULER POUR RESPECTER LA REGLEMENTATION

Réduction de la fréquentation pour assurer la distanciation

ESPACE	ACTIVITES	JAUGE	
		Avant 15 mars	ouverture après le 11 mai
Bâtiment- salle expo - 60 m ²	Visite non guidée	30	10
Bâtiment – accueil boutique – 18 m ²	Achat produits	15	4
Site – extérieur - 1 ha *	Visite guidée	40	10

Plan de circulation pour éviter les croisements

* *plan de circulation annexe 3*

PROTÉGER

Protection des salarié(e)s :

- masque, savons et gel à disposition
- pour les visites guidées amplificateur de voix dédié à chaque guide pour maintenir la distanciation
- à l'accueil billetterie - boutique mise en place d'un écran de protection sur le comptoir.

Protection des visiteurs :

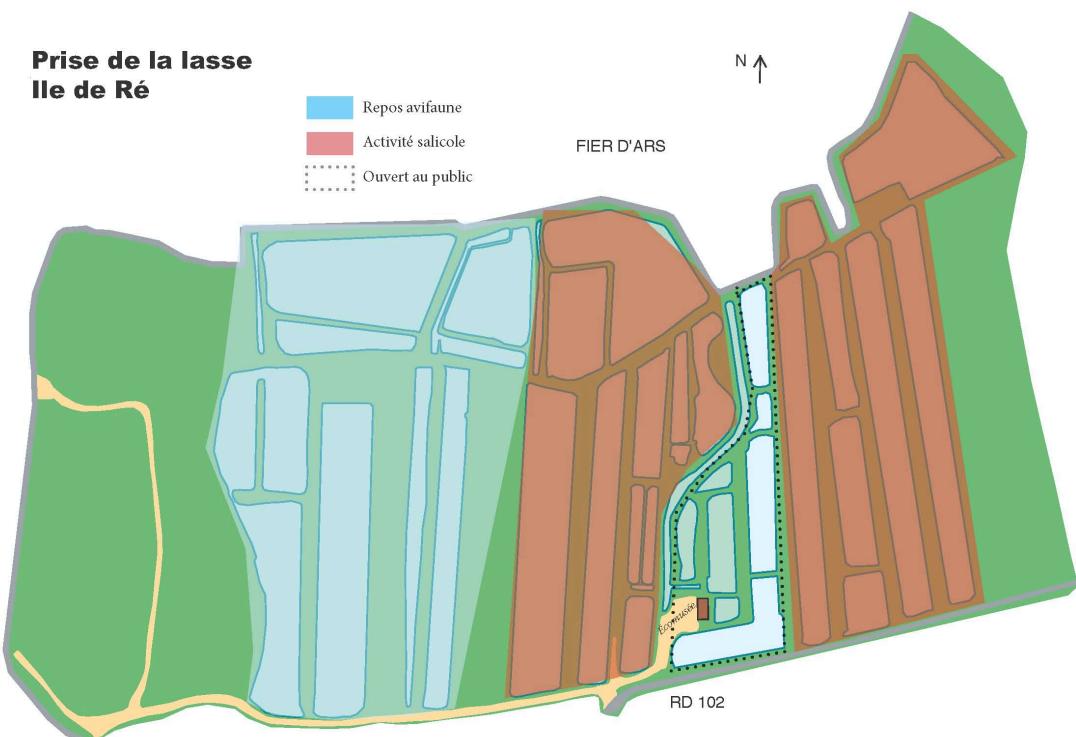
- gel hydro-alcoolique à disposition à l'entrée,
- nettoyage du TPE après chaque utilisation
- marquage au sol du cheminement et de la distanciation
- veille permanente au respect des règles de distanciation et de jauge

Sanitaire :

- sur demande expresse, nettoyage après chaque passage

Collections : Avant ouverture nettoyage courant. Le bâtiment n'a pas été ouvert au public depuis le 16 mars. Une personne avec des protections (masque et gants) l'inspecte une fois par semaine.

ANNEXE 1



ecomusée



© IGN 2019 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 1° 27' 31" W
Latitude : 46° 13' 13" N

ANNEXE 2



AGIR ENSEMBLE POUR LA SECURITE DE TOUS

Nous vous remercions de votre venue

Nous nous engageons à :

- ✓ Appliquer des directives et les recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19.
- ✓ Mettre à votre disposition des produits désinfectants
- ✓ Mettre en place des marquages au sol et une signalisation pour le maintien des distances de sécurité
- ✓ Adapter la jauge de nos visites guidées pour respecter les distances de sécurité
- ✓ Adapter le programme d'animations et ateliers aux exigences sanitaires et aux décisions du gouvernement
- ✓ Favoriser le paiement par carte bancaire si possible sans contact
- ✓ Désinfecter systématiquement le terminal de paiement et le comptoir d'accueil
- ✓ Imposer le respect des gestes barrières à nos employés, prestataires et visiteurs
- ✓ Assurer la mise en place et le respect des protocoles de gestion en cas de suspicion de contagion au Covid-19

Nous vous demandons de :

- ✓ Appliquer des directives et les recommandations des pouvoirs publics en matière de lutte contre le Covid-19
- ✓ Appliquer le respect des gestes barrières et respecter les consignes qui vous seront données par le personnel

ANNEXE 3

PLAN DE CIRCULATION - Visite guidée

Les points d'arrêts de la visite 1,2,3 et 4 permettent d'accueillir un groupe de 10 personnes en respectant une distance d'un mètre autour de chacun. Si deux groupes sont présents sur le parcours le croisement se fera entre les points 3 et 4, ils seront donc séparés par le bassin.

Largeur du cheminement varie entre 2,30 et 5 m. La surface des points d'arrêt varie entre 40 et 60 m². L'amplificateur de voix permet au guide d'être entendu par tous en gardant la distance.

